

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				RA-401	P-402	C-403	RA-404	PCV-405-1(P)	PCV-405-2(P)
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale		•			•		
		classe B - bifamiliale							
		classe C - trifamiliale							
		classe D - multi. (moins de 10 log.)							
		classe E - multi. (10 log. et plus)							
		classe F - communautaire							
		classe G - mobile	art. 21.3						
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture						•	•
		classe A-2 bars						•	•
		classe A-3 clubs sociaux						•	•
		classe A-4 récréation intérieure							
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4						
		classe A-6 récré. ext. extensive							
		classe A-7 récré. ressource							•
		classe A-8 arcades							
		classe A-9 caractère érotique							
		classe B-1 bureaux						•	•
		classe B-2 services						•	•
		classe B-3 vente au détail						• [5]	•
		classe C-1 hébergement						•	•
		classe C-2 gîte du passant							
		classe C-3 restauration						•	•
		classe C-4 casse-croûte							
		classe D-1 poste d'essence				•			
		classe D-2 station service	art. 22.3.2			•			
		classe D-3 lave-autos				•			
		classe D-4 vente de véhicules	art. 22.3.1			•			
classe D-5 pièces et acces.				•					
classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3			•					
classe E-1 const. terrassement				•					
classe E-2 vente en gros, transport				• [1]					
classe E-3 para-agricole				•					
classe E-4 autres usages comm.									
INDUSTRIE	classe A	art. 23.2			•				
	classe B	art. 23.2			•				
	classe C	art. 23.2							
	classe D extraction	art. 23.3							
	classe E récupération, recy.	art. 19.6, 23.4							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gov.						• [5]	•	
	classe A-2 santé, éducation							•	
	classe A-3 centres d'accueil							•	
	classe A-4 services culturels						•	•	
	classe A-5 sécurité, voirie				•		•	•	
	classe A-6 lieux de culte						•	•	
	classe B parcs, terrains de jeux			•	•		•	•	
	classe C équip. publics	art. 8.1.3			•				
classe D infras. publiques			•	•	•	•	•		
AGRICOLE	classe A agriculture, forêt								
	classe B établissements d'élevage								
	classe C activités complé.								
	classe D formation agricole								
	classe E animaux domestiques	art. 24.4							
NOR- MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée		•	•	•	•	•	
		jumelée							
		en rangée							
Notes particulières									
[1] seuls les bâtiments d'entreposage destinés à desservir un établissement industriel sont autorisés									
[2] limité à l'aménagement d'un logement à l'étage d'un bâtiment existant									
[3] limité aux services personnels et de santé									
[4] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires									
[5] à l'exclusion des usages suivants : établissement d'enseignement primaire ou secondaire, centre de la petite enfance, garderie, service de garde privé, école privée, école de musique ou de danse, centre hospitalier, centre d'hébergement et de soins de longue durée, centre de réadaptation, centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, établissement de détention									

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			RA-401	P-402	C-403	RA-404	PCV-405-1(P)	PCV-405-2(P)	
NORMES (suite)	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.12	7,6	6	10	7,6	12	12
		marge de recul latérale min. (m)		2	2	2	2	3	3
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	4	6	6	6	6
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	3	3
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	—	—
		hauteur maximale (m)		9	—	—	9	—	—
		façade minimale (m)		7,3	—	10	7,3	—	—
		profondeur minimale (m)		6,7	—	6,7	6,7	—	—
		superficie min. au sol (m ca)		55	—	100 [a]	55	—	—
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	—	—	30	—	—
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	—	—	10	—	—
	AUTRES NORMES	puits municipal	chap.18						
		zones à risque d'inondation	art. 19.2						
		zones de glissement de terrain	art. 19.3						
		lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4						
		ancien dépotoir	art. 19.5						
		terrain contaminé	art. 19.9						
		protection du patrimoine	chap.20					•	•
		bande tampon	art. 23.2						
		sites d'extraction	art. 23.3						
contingentement des usages reliés aux véhicules et aux centres commerciaux		art. 22.7 et 22.8							
PIIA							•	•	
DIVERS	AMENDEMENT	ajout des notes [1] et [a], zone C-403, règl. 6-1(2002)-1, 2003-06-18			X				
		ajout usage habitation unifamiliale, règl. 6-1-10 (2005), 2005-04-20, ajout usage B-2 services, règl. 6-1-12 (2005), 2005-11-23					X		
		règl. 6-1-28 (2010), en vigueur 12 octobre 2010					X		
		règl. 6-1-41 (2014), en vigueur _____ 2014					X		
		règl. 6-1-52, 16 mars 2016					X	X	
	notes particulières	[a] dans le cas d'un bâtiment principal destiné à des fins d'entreposage, la superficie minimale au sol requise est de 500 mètres carrés							